

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 février 2022
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 7 février 2022, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre du Président de la République du Ghana et Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué du quatrième Sommet extraordinaire de la Conférence sur la situation au Mali qui s'est tenu le 9 janvier 2022 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre du point 39 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Harold Adlai Agyeman



**Annexe à la lettre datée du 7 février 2022 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Ghana auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Communiqué du quatrième Sommet extraordinaire
de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des États membres de la Communauté économique
des États de l'Afrique de l'Ouest sur la situation au Mali**

1. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est réunie en session extraordinaire, le 9 janvier 2022 à Accra, en République du Ghana, sous la présidence de S. E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et Président en exercice de la Conférence. Cette session avait pour objet d'examiner l'évolution de la situation politique en République du Mali, dans le contexte de la transition en cours dans le pays, depuis le dernier sommet tenu le 12 décembre 2021.

2. Étaient présents à cette session, les chefs d'État et de gouvernement ci-après, ou leurs représentants dûment mandatés :

- S. E. M. Patrice Talon, Président de la République du Bénin ;
- S. E. M. Roch Marc Christian Kabore, Président du Burkina Faso ;
- S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire ;
- S. E. M. Adama Barrow, Président de la République de Gambie ;
- S. E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana ;
- S. E. M. Umaro Sissoco Embaló, Président de la République de Guinée-Bissau ;
- S. E. M. Georges Manneh Weah, Président de la République du Libéria ;
- S. E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger ;
- S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal ;
- S. E. M. Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone ;
- S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise ;
- S. E. M. Yemi Osinbajo, Vice-Président de la République fédérale du Nigeria ;
- S. E. M. Belarmino Monteiro Silva, Ambassadeur de Cabo Verde auprès de la République fédérale du Nigeria.

3. Ont également participé à cette session :

- S. E. M. Goodluck Jonathan, ancien Président de la République fédérale du Nigeria et Médiateur de la CEDEAO au Mali ;
- S. E. M. Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la CEDEAO ;
- S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, Commission de l'Union africaine ;
- S. E. M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ;

M. El-Ghassim Wane, Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

4. Les chefs d'État et de gouvernement ont pris note du rapport de S. E. M. Goodluck Jonathan, ancien Président de la République fédérale du Nigeria et Médiateur de la CEDEAO au Mali, ainsi que du mémorandum sur la situation politique au Mali présenté par S. E. M. Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la CEDEAO. La Conférence a salué la qualité des rapports présentés et des recommandations qui y sont formulées.

5. Lors des délibérations, les chefs d'État ont déploré le fait que les autorités de la transition au Mali n'aient pris aucune disposition pour l'organisation de l'élection présidentielle avant la date du 27 février 2022 prévue dans l'accord conclu avec la Conférence de la CEDEAO le 15 septembre 2021 et contrairement aux engagements souscrits dans le cadre de la Charte de transition. La Conférence déplore profondément le manque flagrant de volonté politique de la part des autorités de la transition, qui est à l'origine de l'absence de progrès tangibles dans la préparation des élections, en dépit de la disponibilité manifestée par la CEDEAO et l'ensemble des partenaires régionaux et internationaux pour soutenir le Mali dans le cadre de ce processus.

6. La Conférence a été informée des conclusions des Assises nationales de la refondation (ANR) du 13 décembre 2021, qui ont conduit à l'adoption d'un chronogramme de la transition au Mali. Elle note que des acteurs importants n'ont pas pris part à ces Assises. Le chronogramme, soumis le 31 décembre 2021 au Président en exercice de la Conférence par les autorités de transition, prévoit la tenue de l'élection présidentielle à fin décembre 2026, ce qui suppose une période de transition de six ans et demi (6,5).

7. La Conférence juge totalement inacceptable le chronogramme proposé pour la transition. Ce chronogramme signifie simplement qu'un gouvernement militaire illégitime tiendra le peuple malien en otage durant les cinq prochaines années. La Conférence réitère son appel aux autorités de la transition pour que l'accent soit mis sur les activités visant à assurer un retour rapide à l'ordre constitutionnel, tandis que les grandes réformes devront être suspendues jusqu'à l'entrée en fonction des institutions légitimes qui seront mises en place après les élections.

8. Au regard de ce qui précède, la Conférence décide de maintenir les sanctions initialement imposées à l'encontre du Mali et des autorités de transition. Elle décide également l'imposition de sanctions économiques et financières supplémentaires, conformément aux délibérations de sa soixantième session ordinaire tenue le 12 décembre 2021 à Abuja, en République fédérale du Nigeria. Ces sanctions supplémentaires comprennent :

a) La fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Mali ;

b) La suspension de toutes les transactions commerciales entre les pays de la CEDEAO et le Mali, à l'exception des produits suivants : produits alimentaires de grande consommation ; produits pharmaceutiques ; matériels et équipements médicaux, y compris ceux pour la lutte contre la COVID-19 ; produits pétroliers et électricité ;

c) Le gel des avoirs de la République du Mali dans les banques centrales et commerciales des États membres de la CEDEAO ;

d) La suspension de toute assistance financière en faveur du Mali par les institutions de financement de la CEDEAO, particulièrement la BIDC et la BOAD.

Ces sanctions entrent immédiatement en vigueur. Les sanctions feront l'objet d'une levée progressive lorsqu'un chronogramme acceptable et agréé par la CEDEAO aura été finalisé et que des progrès satisfaisants auront été enregistrés dans la mise en œuvre du chronogramme des élections.

9. Par ailleurs, compte tenu des effets potentiellement déstabilisateurs de cette transition pour le Mali et la région, la Conférence décide d'activer immédiatement la Force en attente de la CEDEAO qui doit se tenir prête à toute éventualité.

10. La Conférence lance un appel à l'Union Africaine, à l'Organisation des Nations Unies et à l'ensemble des partenaires pour qu'ils soutiennent le processus d'application de ces sanctions et continuent d'apporter un soutien en vue d'une transition politique réussie.

11. En dépit des dénégations du Gouvernement de transition au Mali, la Conférence demeure profondément préoccupée par les informations faisant régulièrement état du déploiement d'une agence de sécurité privée au Mali, avec des effets potentiellement déstabilisateurs pour la région de l'Afrique de l'Ouest. La Conférence note que cette situation a un lien étroit avec l'enlisement de la transition politique dans le pays.

12. Les chefs d'État et de gouvernement expriment leur profonde gratitude à S. E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, pour son rôle moteur dans la réussite du présent Sommet.

Fait à Accra, le 9 janvier 2022

La Conférence
